

ACTUALITÉS

LE PROJET DE LOI DE COHESION SOCIALE

Le projet de loi de cohésion sociale dit «plan Borloo» qui traite de l'ensemble des grands problèmes «mettant en péril la cohésion de notre pays» a été définitivement adopté le 7 décembre 2004 par le Parlement : il est programmé sur 5 ans. Les moyens alloués au projet sont de 12,8 milliards d'euros, cependant, seul un milliard d'euros sera débloqué sur 2005.

Il s'articule autour de 3 volets : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Le premier volet du texte concerne la mobilisation pour l'emploi et tend à réformer le service public de l'emploi, par :

- **La création de Maisons de l'emploi.** L'idée étant de fédérer en un lieu unique tous les acteurs de l'emploi, afin de permettre une meilleure coordination des actions et d'accompagner les chômeurs en difficulté. L'instauration d'un dossier unique pour chaque demandeur d'emploi facilitera toute démarche administrative.

- **L'ANPE perd le monopole du placement des chômeurs :** elle peut créer des filiales proposant des services payants (sauf aux demandeurs d'emploi) et facturer des prestations aux entreprises qui feront appel à elle.

- **Le contrôle des chômeurs :** en cas de manquement à leur obligation de recherche active d'emploi, ils pourront être sanctionnés par la réduction, voir même la suppression de leur allocation.

- **Le droit à l'accompagnement personnalisé,** réservé aux 16/25 ans confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, est accompagné d'un dispositif d'insertion avec aide de l'état pour l'employeur.

- **La relance de l'apprentissage** par la création de mesures incitatives (transparence de la collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage) et l'amélioration du statut d'apprenti.

- **L'insertion des plus éloignés de l'emploi,** des bénéficiaires des minima sociaux se fera par la mise en place du « contrat Avenir » pour les bénéficiaires du RMI et de l'ASS : un million de contrats sont prévus sur la période 2005/2009.

- **Le soutien des salariés menacés de licenciement économique** avec des actions d'accompagnement et de reclassement professionnel, financées par le Fonds National de l'Emploi.

- **Le développement de l'insertion par l'activité économique** permettra le financement de projets faits par les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion. Le plan prévoit aussi le financement de 4000 nouveaux postes pour les entreprises d'insertion grâce à une aide forfaitaire au poste et une exonération de cotisations sociales patronales.

Pour en savoir plus :

C. BIGEARD / M. ESQUEMBRE

Espace Ressources Associations et Emploi - 04 92 32 50 78

LE PLAN REGIONAL POUR L'EMPLOI

Dans un souci de mobiliser les capacités d'initiative des acteurs locaux et régionaux en faveur de l'emploi face à une situation qui reste préoccupante en région PACA, la Région met en place un projet régional pour l'emploi, prenant en compte les forces et les faiblesses de l'ensemble des territoires qui la composent.

Le plan de cohésion sociale de l'Etat étant adopté, les Régions présidées par les élus de Gauche se mobilisent, considérant qu'il est indispensable de mettre en avant une parole forte de la Région sur ce thème, compte tenu de l'absence de concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales ; une action plus ouverte au particularisme Régional, semble nécessaire aujourd'hui.

Au delà du positionnement politique, l'intention est de pallier le vide laissé par la disparition des « emploi jeunes », dispositif de l'Etat dont la responsabilité a été transférée sur la Région. L'effort que consentira la Région PACA pour la mise en œuvre du plan Régional pour l'Emploi est estimé à 250 millions d'Euros sur 5 ans.

Au travers de ce plan, la Région s'engage à favoriser la création de 1000 emplois d'utilité sociale concourant au développement des territoires, et à faciliter l'insertion professionnelle de 2000 jeunes, prioritairement dans les secteurs du sport et de l'aide à domicile. Ces postes s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi et l'aide de la Région s'étend sur 3 années de manière dégressive.

Ce plan s'attache à favoriser la création d'emplois par le soutien des activités économiques, notamment par l'accompagnement au montage des groupements d'employeurs, l'amélioration des modalités d'intervention des structures d'insertion et la mise en place au niveau territorial d'un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques permettant de recentrer les territoires économiquement fragiles, vers d'autres activités.

Pour en savoir plus :

Conseil Régional PACA

Service Emploi - 04 91 57 55 15